



## PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 14 février 2024

#### **Viticulture : ouverture du guichet du fonds d'urgence pour la viticulture en Gironde**

Le Gouvernement a mis en place un fonds d'urgence pour soutenir les viticulteurs qui connaissent des difficultés de trésorerie générées par de nombreux aléas.

**Le guichet permettant aux viticulteurs de la Gironde de déposer leur demande d'aide du fonds d'urgence auprès de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) est ouvert du mercredi 14 février 2024 au lundi 11 mars 2024, à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-d-urgence-viticulture-gironde-2024>**

L'accès à l'aide du fonds d'urgence est possible via l'un des deux critères d'éligibilité suivants, au choix de l'exploitant :

- Cas 1 : avoir subi une perte de chiffres d'affaires sur l'année 2023, ou une perte d'excédent brut d'exploitation (EBE) sur le dernier exercice comptable clos, supérieure ou égale à 20 %, ET avoir sollicité un réaménagement de son endettement bancaire (année blanche par exemple).
- Cas 2 : avoir subi des pertes de récoltes supérieures ou égales à 20 % sur la déclaration de récolte 2023.

Pour chacun des cas ci-dessus, l'année de référence est laissée au choix de l'exploitant, comprise entre 2018 et 2022.

A l'issue du dépôt des demandes d'aides, une grille d'indemnisation sera établie par une cellule départementale réunissant les services de la DDTM et les représentants professionnels, prenant en compte, outre les taux de pertes, certains critères de modulation et de priorisation tels que le statut de jeune agriculteur, la reconsolidation de l'endettement bancaire...

Pour toute information sur le dispositif, vous pouvez contacter la DDTM :

- Service agriculture, forêt et développement rural : 05 47 30 52 36
- ddtm-safdr-transmission-et-vie-des-exploitations@gironde.gouv.fr

#### **Bureau de la communication interministérielle**

Sophie BILLA : 06 07 62 05 99  
Delphine SALVA : 06 73 64 76 44

Tél. : 05 56 90 60 18  
pref-communication@gironde.gouv.fr



2, esplanade Charles-de-Gaulle  
2/2 CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex